

## **Courrier du vendredi** **Numéro 112**

Bon vendredi,

Nous espérons que vous avez passé une belle semaine? Voici les sujets traités cette semaine dans votre journal hebdomadaire

- Congé férié à venir
- Mois de la RSE
- Cours de secourisme
- Cahier des demandes syndicales

### **Congé férié à venir**

Veillez prendre note que lundi le 22 mai prochain sera un congé férié prévu considérant que ce sera la fête des patriotes. Vous trouvez une affiche à utiliser pour vos milieux, jointe à ce courrier, si vous le souhaitez. Lors de cette journée, veuillez inscrire AD sur vos fiches d'assiduité.

### **Mois de la RSE**

Dès lundi, le mois de la RSE sera de retour et aura pour thème : Et si on se valorisait? Parce que la valorisation ça commence par soi, ensemble. Surveillez votre boîte postale!!! Chaque lundi, nous ferons une publication facebook que nous vus partagerons aussi par courriel. De plus, comme les dernières années nous ferons tirer des prix chaque vendredi. Votre syndicat tiens à souligner tout le travail que vous faites au quotidien avec les adultes de demain.

**Bon mois de la RSE à vous toutes et merci!!!**

### **Cours de secourisme**

Nous vous avons interpellées plus tôt cette semaine concernant une pétition qui circule de la part de forméduc. Cette dernière a reçu un courriel de la part du ministère affirmant que les cours de secourisme pourraient redevenir obligatoire en présentiel. Il a aussi été porté à notre connaissance que certains bureaux coordonnateurs ont reçu de la part du ministère de la Famille une communication dans laquelle il recommande, et prévoit même exiger dans la prochaine année, que la portion pratique du cours de secourisme se déroule en personne, puisque l'urgence sanitaire est levée et le retour à la normale est amorcé.

**Alliance des intervenantes en milieu familial Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CSQ)**

15, de la Gare Price, Québec G0J 1Z0

Téléphone : 418-509-9150

Courriel : g01.adim.bassl@lacsq.org

De prime abord, nous tenons à préciser qu'à ce jour, la FIPEQ-CSQ n'a jamais eu d'informations à cet effet de la part du ministère. Encore une fois, ce dernier déroge à l'article 5.08 de notre entente collective en omettant de nous aviser de l'envoi d'une telle communication. Bien entendu, nous déposerons une mésestante nationale à ce propos après une évaluation complète de ce dossier par notre équipe de travail.

Aussi, il est à noter la FIPEQ-CSQ a communiqué avec le cabinet du ministre pour avoir plus d'informations à ce sujet et nous avons interpellé le sous-ministre afin qu'elle réponde à nos questions, dans les plus brefs délais. Soyez assurées que nous vous ferons les suivis nécessaires dès que nous aurons plus de détails.

Nous vous rappelons que suite à la modification de la loi, en vertu de l'art. 106 alinéa 4.1, le gouvernement peut, par règlement "déterminer les personnes tenues de suivre un cours de secourisme, celles habiles à le dispenser, identifier le cours qui doit être suivi ou en prescrire le contenu, prévoir sa durée, la façon dont il doit être dispensé ainsi que les modalités de maintien de la formation des personnes l'ayant suivi". Toutefois, en l'absence d'une telle modification réglementaire, nous considérons que les cours actuels donnés en mode virtuel demeurent en vigueur.

### **Cahier des demandes syndicales**

Quelques RSE nous ont demandées à quel moment vous sera présenté le cahier des demandes syndicales. Soyez assurées que dès que nous serons en mesure de vous le présenter vous serez avisées de la méthode et de la date à laquelle ce sera possible de le faire

Nous vous souhaitons un excellent weekend

Marie-Noelle et Kathy